



## DEMANDE DE TRANSFERT OU DE REMBOURSEMENT POLICE DE LIBRE PASSAGE

N° police :

Nom :

N°AVS :

Prénom :

État Civil :

Date de naissance :

Depuis le

Adresse :

NPA / Ville :

Téléphone :

Pays :

Courriel :

Nous vous prions de bien vouloir ne choisir qu'une seule des 3 rubriques suivantes (en cochant la solution 1, 2 ou 3).

---

### **1. Transfert auprès de la nouvelle institution de prévoyance**

(Obligatoire en cas de nouveau contrat de travail)

Merci de joindre impérativement un bulletin de versement et de compléter les informations ci-dessous.

Nom et adresse de la nouvelle institution de prévoyance :

Nom de la banque/poste :

IBAN de l'institution de prévoyance :

N° de contrat / référence à indiquer :

Nom et adresse du nouvel employeur :

### **2. Maintien de la prévoyance professionnelle sous une autre forme**

Constitution d'une police ou d'un compte de libre passage auprès d'une autre institution

Nom et adresse de la nouvelle institution de libre passage :

IBAN de l'institution de libre passage :

### 3. Paiement en espèces

#### **car je quitte définitivement la Suisse ou je ne réside pas en Suisse**

Veillez joindre l'attestation originale de départ de l'office cantonal de la population mentionnant la date de votre départ ou une attestation originale de votre nouvelle résidence à l'étranger attestant votre statut de résident-e permanent-e ou la copie de votre dernière déclaration fiscale.

Je déclare avoir bien pris connaissance des [accords bilatéraux dans le cadre d'un départ définitif](#).

#### **car j'ai débuté il y a moins d'une année une activité lucrative indépendante en Suisse et ne suis donc plus tenu-e de m'affilier à la prévoyance professionnelle**

Veillez joindre une attestation originale récente, maximum 1 mois, de la caisse de compensation AVS certifiant votre statut d'indépendant-e.

Je prends note que les Rentes Genevoises déclareront par écrit à l'Administration Fédérale des Contributions le montant de la prestation en capital dû par les Rentes Genevoises.

L'indépendant ne peut exiger le versement en espèces de la prestation de sortie qu'au moment où il se met à son compte ou, plus exactement, durant la première année de son activité.

#### **car je bénéficie d'une rente entière d'invalidité de l'Assurance-invalidité fédérale (AI), (paiement des prestations de vieillesse)**

Veillez joindre :

- une copie de la décision actuelle de l'AI octroyant une rente entière d'invalidité
- l'attestation de votre ancienne caisse de pensions confirmant que vous n'avez pas droit à une rente d'invalidité selon la LPP

#### **car je prends ma retraite (paiement des prestations de vieillesse) Uniquement pour les assurés bénéficiant des CPA plp 2011**

Pour les personnes non résidentes en Suisse, veuillez joindre l'attestation originale de départ de l'office cantonal de la population mentionnant la date de votre départ ou une attestation originale de votre nouvelle résidence à l'étranger attestant votre statut de résident-e permanent-e ou la copie de votre dernière déclaration fiscale.

#### **Coordonnées de paiement**

Nom et adresse de la banque/poste :

IBAN :

N° de compte :

BIC/SWIFT :

Tous les paiements sont effectués en francs suisses et par virement bancaire ou postal uniquement. Pour les paiements à effectuer hors Union Européenne, joindre impérativement un relevé d'identité bancaire.

---

## Signature en cas de transfert de libre passage (chiffre 1 ou 2)

Je, soussigné-e, certifie que les coordonnées mentionnées ci-dessus correspondent effectivement à celles d'une institution de prévoyance (chiffre 1), ou à celles d'une institution de libre passage (chiffre 2).

Lieu et date : Signature de l'assuré-e : .....

*Nous vous rendons attentif-ve sur le fait que le capital constitué est transféré avec les intérêts et le bonus non contractuel annuel versé selon les résultats de l'assureur, duquel sont déduits les frais administratifs.*

---

## Signatures en cas de paiement en espèces (chiffre 3)

Le présent document doit être muni de votre signature certifiée conforme par un notaire ainsi que celle de votre conjoint-e si vous êtes marié-e ou de votre partenaire si vous êtes lié-e par un partenariat enregistré (obligatoire pour les personnes mariées ou séparées). Il vous est également possible de vous présenter avec votre conjoint-e ou partenaire enregistré-e au siège des Rentes Genevoises, sur rendez-vous uniquement, avec une pièce justificative officielle non échue comportant photo et signature lisibles.

Je déclare que tous les renseignements fournis ci-dessus sont conformes à la vérité. Je prends note que le versement au comptant de ma prestation de sortie met fin à tous mes droits envers les Rentes Genevoises, ces dernières seront en mesure de traiter le versement en espèces de la prestation de sortie que si le questionnaire est dûment rempli et les justificatifs demandés remis.

Je prends note que si je quitte la Suisse ou si je ne réside pas en Suisse, les Rentes Genevoises devront retenir un impôt à la source sur le capital de prévoyance et que si l'Etat de mon (futur) domicile a conclu une convention de double imposition avec la Suisse, je pourrais demander la rétrocession de l'impôt perçu dans un délai de trois ans (une formule officielle devra être remplie).

Je confirme que je n'ai procédé à aucun rachat de cotisation auprès d'une institution de prévoyance ces trois dernières années.

Lieu et date : Signature notaire .....  
ou Administration étatique

Le/la conjoint-e/partenaire enregistré-e a pris connaissance des conséquences qu'entraîne le versement en espèces de la prestation de son conjoint/partenaire enregistré et donne son accord à ce versement.

Lieu et date : Signature du conjoint-e\* .....  
ou partenaire enregistré-e\*

Lieu et date : Signature de l'assuré-e\* .....

\* Veuillez joindre :

- Une copie de votre pièce d'identité officielle non échue comportant photo et signature lisibles. Si vous êtes marié-e-s celle de votre conjoint-e est également requise
- Pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves, un certificat d'état civil récent, maximum 1 mois, à demander auprès de l'Office d'état civil compétent
- Pour les personnes mariées, séparées ou liées par un partenariat enregistré, une copie de votre livret de famille, acte de mariage ou contrat de partenariat enregistré
- Police d'assurance originale ou attestation de libre passage originale

NB : Les documents doivent être établis soit en langue française, anglaise, allemande ou italienne.

*Nous vous rendons attentif-ve sur le fait que le capital constitué est transféré avec les intérêts et le bonus non contractuel annuel versé selon les résultats de l'assureur, duquel sont déduits les frais administratifs.*